

## L'ÉQUIPE

L'équipe d'encadrement est formée de professionnelles de la petite enfance :

- une directrice : Diplôme d'Etat d'éducatrice de jeunes enfants,
- une auxiliaire de puériculture,
- une assistante d'accueil : CAP petite enfance.



*Rencontres intergénérationnelles avec les résidents du Foyer Marcel Grandclerc*

## TARIF ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

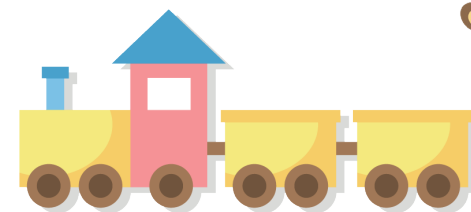
Les tarifs sont calculés à l'heure en fonction des ressources et du nombre d'enfants au sein de la famille.

Pour s'inscrire, un dossier d'admission est à remplir (photocopie des vaccinations, autorisation de soins d'urgences, numéro d'allocataire, personnes autorisées à venir chercher l'enfant...).



# Halte-Garderie

## " LA RÉCRÉ "



Centre de Loisirs Léo Lagrange

Chemin du Bois la Dame

54510 Tomblaine

☎ 03.83.20.13.52

06.37.19.53.43

Commune de  
**TOMBLAINE**



## PRÉAMBULE

La halte-garderie "la récré" est un service d'accueil occasionnel de la ville de Tomblaine, elle accueille les enfants de 2 mois et demi à 4 ans.

Elle s'adresse aux parents qui souhaitent se libérer quelques heures et permettre à leur enfant d'avoir des activités d'éveil dans un lieu collectif, convivial et sécurisant.



## LIEU ET TEMPS D'OUVERTURE

### En période scolaire :

Chalet de la Petite Enfance, Chemin du Bois la Dame :  
Les lundis, mardis et jeudis de 8 h 30 à 17 h  
et les vendredis de 8 h 30 à 16 h.

### Pendant les vacances scolaires :

école maternelle Badinter, Place des Arts  
aux mêmes jours et horaires

Lors des journées continues, les repas fournis par les parents peuvent être pris à la Halte-Garderie. Tous les jours, matin et après-midi, des activités d'éveil sont proposées aux enfants :

- activités manuelles, psychomotricité, jeux de logique, de mémoire, histoires, chansons, jeux extérieurs...).

L'enfant va rencontrer et jouer avec des enfants de son âge et développer sa sociabilité.

## MODALITÉS D'ACCUEIL ET ADAPTATION

La récré peut accueillir jusqu'à 16 enfants simultanément.

Une période d'adaptation est prévue afin de permettre à l'enfant et ses parents de se sentir en confiance et faciliter l'intégration.

Cette période est déterminée en concertation avec la directrice et les parents pour le bien-être de l'enfant. Ce sont une première rencontre lors de l'inscription, puis des temps d'accueil qui augmenteront progressivement jusqu'à ce que la séparation soit acceptée sereinement.

